



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2016/60

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 décembre 2016

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

**ABSENTS** : SEVERAC Pascal ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur PINATEL François.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2015/09 du 2 février 2015 autorisant le diagnostic de l'éclairage public de la Commune mené par le SEDI. Le diagnostic ayant été rendu en mars 2016, le SEDI propose maintenant la programmation des travaux en plusieurs tranches. Les deux premières tranches de travaux concernent le village et consistent en la rénovation du système d'éclairage existant (rétrofit).

**La tranche 1, pour 23 530 € HT, comprend :**

- Diagnostic lanterne par lanterne + mesure pour équipement rétrofit,
- Pose horloge astronomique + création prise de terre avec parafoudre,
- 1 dépose de luminaire,
- 33 remplacement de modules rétrofit LED dont 1 avec changement de crosse.

**La tranche 2, pour 20 647 € HT, comprend :**

- Diagnostic lanterne par lanterne + mesure pour équipement rétrofit,
- 6 déposes de luminaires dont 5 avec candélabres,
- 31 remplacements modules Rétrofit LED dont 1 lanterne est déplacée sur la façade et 2 lanternes sont récupérées dans celles déposées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

**APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage public au village,

**AUTORISE** la réalisation des travaux pour les tranches 1 et 2,

**SOLLICITE** l'aide financière de la Région Rhône Alpes dans le cadre du plan en faveur de la ruralité à hauteur de 40 %,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération .....	44 177,00 €
- Subvention de la Région Rhône Alpes Auvergne 40 % .....	17 670,00 €
- Subvention du SEDI 40 % (hors participation au SEDI) .....	16 670,00 €
- Fonds libres de la Commune 20 % .....	9 837,00 €

**DIT** que cette dépense est inscrite en section d'investissement au compte 2135,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

